

## Création d'une base de loisirs adossée à un club de Canoë-Kayak

### L'exemple d'un Comité Départemental Canoë-Kayak (Loire)

#### EN SYNTHÈSE

Le Comité Départemental de Canoë-Kayak de la Loire (CDCK 42) a impulsé et porté la création d'une base de loisirs en vue de développer la pratique du canoë-kayak sur un territoire semi-rural disposant d'une faible offre sportive. La volonté politique du CDCK 42 de la Loire a donné lieu à la création d'un emploi dédié au projet.

#### SITUATION EN 2012

##### CDCK 42 :

- > missions étoffées : davantage d'événements sportifs et d'activités en direction de différents publics, meilleure implication aux cotés de partenaires dans les projets de développement locaux,
- > mi-temps sur un poste de Conseiller Technique.

##### BASE DE LOISIRS LOIRE FOREZ :

- > 60 licenciés (premier club du département),
- > 3000 personnes accueillies pour la pratique du canoë-kayak sur la base,
- > nombre de licenciés à la journée le plus important en Rhône-Alpes,
- > 1,5 ETP (0,5 ETP sur des fonctions de direction + 1 ETP sur des fonctions d'encadrement),
- > 7 emplois saisonniers.

#### PRINCIPAUX LEVIERS MOBILISÉS POUR PARVENIR À CETTE ÉVOLUTION

- > **Création d'activités / diversification des publics,**
- > **Valorisation de l'utilité sociale et renforcement de partenariats.**

#### SITUATION AVANT LA CRÉATION DE L'EMPLOI AIDÉ (1998)

##### CDCK 42 :

- > missions premières d'un comité départemental : organisation, promotion et développement de la pratique,
- > absence de salarié permanent.

<sup>1</sup> ETP = Equivalent Temps Plein

# LE CONTEXTE DE MOBILISATION DU DISPOSITIF D'AIDE À L'EMPLOI

## LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET ET DE L'EMPLOI

L'activité du **Comité Départemental de Canoë-Kayak de la Loire** (CDCK 42) s'articule autour de :

- > l'organisation de compétition pour les jeunes au niveau départemental et de stages de formations,
- > la mise en oeuvre d'animations sportives, touristiques et socioculturelles,
- > le développement de la pratique pour les scolaires,
- > rencontres avec les clubs (conseil / aide à leur structuration).

## LE POSTE CRÉÉ

Poste d'**éducateur sportif** (avec des missions élargies)

SES MISSIONS :

- > création de la base de loisirs du Loire Forez et de sa partie club,
- > encadrement de la pratique « canoë-kayak ».

## LE PROFIL RECHERCHÉ

Personne disposant du **Brevet d'Etat d'Educateur Sportif « canoë-kayak »**. Profil auto entrepreneur ayant le sens des responsabilités, très autonome et polyvalent.

## LE DISPOSITIF D'AIDE À L'EMPLOI MOBILISÉ

- > 1998-2002 : dispositif **Plan Sport Emploi (PSE)**, Employeur : CDCK 42.
- > 2002-2007 : dispositif **Plan Sport Emploi (PSE)**, Employeur : base de loisirs du Loire Forez.
- > depuis 2007 : dispositif **d'aide à l'emploi du Conseil Général de la Loire**. Le Conseil Général finance au sein de chaque comité départemental présent sur le département de la Loire une partie du coût d'un emploi (aide de 17 600 €/an, renouvelable chaque année).

# LA CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS POUR LA PÉRENNISATION DE L'EMPLOI AIDÉ

1998-2002



## CRÉATION D'UN POSTE D'ÉDUCATEUR SPORTIF AU SEIN DU CDCK 42 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PSE

Faisant le constat d'un manque en termes d'offre sportive sur le sud du département (territoire du Loire Forez) et identifiant un potentiel de développement pour la pratique du canoë-kayak, le CDCK 42 a souhaité porter un **projet de création d'une base de loisirs**. Un poste d'éducateur sportif avec des missions élargies a été créé à cet effet. Deux volets d'activité ont été particulièrement développés sur les premières années afin d'inscrire l'action de la structure en complémentarité avec l'offre existante :

- > **Le volet socio-éducatif.** Mise en place d'un partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) présente sur la commune et des structures socio-éducatives locales (accueil des jeunes sur la base, pratique du canoë et d'autres sports de plein air comme le tir à l'arc, le roller, la course d'orientation, etc.).
- > **Le volet sportif** auprès des licenciés des clubs du département. La base propose des stages pendant les vacances scolaires autour de différentes pratiques (eau-vive, vitesse, slalom) et des sorties rivières sur différents sites.

2002-2007

## EVOLUTION DU SALARIÉ SUR UN POSTE DE DIRECTION AU SEIN DE LA BASE DE LOISIRS AVEC MOBILISATION DU DISPOSITIF PSE

En 2002, bien que l'activité de la base de loisirs se soit développée, les recettes générées ne permettent pas de financer le coût d'un poste. Le CDCK 42 et la base de loisirs ont donc décidé de donner toutes les chances de réussite au projet en mobilisant à nouveau le dispositif PSE sur un **poste de directeur au sein de la base de loisirs**. Cela a été possible car le dispositif a été mobilisé cette fois-ci par la base de loisirs. Les objectifs de développement fixés sur la période du dispositif PSE ont été les suivants :

➤ **Mettre en place un club de canoë-kayak en ciblant le public scolaire et jeune.**

L'opportunité de développement d'un club orienté vers les jeunes, la formation (club « école de pagaie »), la découverte sportive et environnementale du milieu naturel, a émergé d'un travail réalisé avec l'UNSS<sup>2</sup>. Cette offre inexistante sur le territoire positionne le club en complémentarité de l'offre proposée par les autres clubs du département.

➤ **Renforcer la qualité de l'offre et la capacité d'accueil en réalisant des investissements matériels.** L'achat de bateaux et la construction de locaux sont apparus comme des facteurs déterminants pour diversifier les publics touchés, augmenter le volume de prestations délivrées et réduire la forte saisonnalité de l'activité en vue de pérenniser durablement l'activité.

À l'issue de cette période, l'activité de la base de loisirs s'articule autour de :

- la gestion du club de canoë-kayak, l'encadrement des entraînements et des séances « écoles de pagaies »,
- l'organisation de stages estivaux « pagaies couleurs » (formation du pagayeur),
- l'organisation de stages (eau-vive, vitesse, slalom, etc.) et de sorties rivières,
- la formation des licenciés (diplôme de moniteur, d'arbitre régional, etc.),
- l'organisation d'événements sportifs (championnats régionaux, fête du nautisme, etc.)

Les objectifs fixés ont été atteints en grande partie en 2007 : doublement du nombre de licenciés, investissements matériels et mise en place d'un projet de construction de nouveaux locaux.

Le développement de l'activité a entraîné le recrutement d'un salarié sur des missions d'encadrement et d'animation dans le cadre du dispositif national d'aide à l'emploi CUI-CAE. A l'issue de ce dispositif, une aide PSE a été mobilisée pour conserver l'emploi au sein de la structure.

2011-2012

## EVOLUTION DU SALARIÉ SUR UN POSTE DE CONSEILLER TECHNIQUE AU SEIN DU CDCK 42, TOUT EN CONSERVANT SES FONCTIONS DE DIRECTION PAR UNE MISE À DISPOSITION AU SEIN DE LA BASE DE LOISIRS À HAUTEUR DE 50% DE SON TEMPS DE TRAVAIL.

Ce mode de fonctionnement permet :

➤ **au CDCK de se développer et de se professionnaliser** : hausse du nombre d'événements sportifs et des activités en direction de différents publics, meilleure implication aux côtés de partenaires dans les projets de développement locaux (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), etc.). Le CDCK 42 ne dispose pas d'autres salariés. Il bénéficie d'un soutien du Conseil Général pour le financement d'une partie de ce poste.

➤ **à la base de loisirs de renforcer ses moyens humains progressivement.**

Le fait de n'avoir à sa charge que le coût d'un mi-temps sur cette fonction a permis à l'association de recruter et de former un second salarié sur des fonctions d'encadrement et d'animation.

Les perspectives envisagées

Avec le renforcement de sa situation financière, la base de loisirs envisage la pérennisation de deux postes à temps plein, sans aide à l'emploi (un poste d'animateur polyvalent et un poste de direction).

<sup>2</sup> UNSS, Union Nationale du Sport Scolaire

# LES CONDITIONS POUR TRANSPOSER CETTE EXPÉRIENCE



## LES FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE

### UNE BONNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU CDCK 42

Le CDCK 42 a d'abord accordé une importance particulière à la phase de recrutement avec une identification des besoins en termes de compétences nécessaires au projet.

Il a ensuite accompagné la professionnalisation du salarié sur la période 1998-2002. Celui-ci a suivi différentes formations pour permettre l'évolution de ses missions et de ses responsabilités (formations de type management des petites et moyennes entreprises ou encore maîtrise d'outils de communication).

### UNE GESTION FINANCIÈRE RIGOUREUSE QUE CE SOIT AU SEIN DU CDCK 42 OU DE LA BASE DE LOISIR

Ces structures ont mis en place des outils de suivi et d'aide à la décision (plan de développement adossé à un prévisionnel financier à 5 ans). Elles ont été vigilantes à la maîtrise des dépenses, ont mené un travail sur la tarification des prestations, etc.

### UNE COLLABORATION INTER-STRUCTURES (ENTRE LE NIVEAU LOCAL ET DÉPARTEMENTAL) AU SERVICE D'UN PROJET SPORTIF DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DU CANOË-KAYAK

Ce projet apporte aujourd'hui une réelle plus-value sur ce territoire semi rural, notamment en termes d'animation, de diversification de l'offre sportive et de création d'emplois (deux emplois permanents et 7 emplois saisonniers sur la base de loisirs en 2012). Pour un comité départemental, le soutien de ce type de projet entre dans ses missions et ses objectifs de développement. L'appui apporté peut être comme dans ce cas, humain, mais aussi financier, méthodologique ou technique. Il doit être adapté au regard de l'environnement de la structure et de ses besoins en termes de développement.

### UNE DIVERSIFICATION DU CONTENU DE L'ACTIVITÉ ET DES PUBLICS VISÉS (SCOLAIRES, JEUNES, TOURISTES, ETC.)

Cette démarche a permis de réduire les effets de la saisonnalité de l'activité et diversifier les sources de financement. Le développement de projets sportifs à dimension éducative, de loisirs ou touristiques représente un potentiel de développement intéressant en termes de ressources générées, notamment par le biais de la vente de prestations.

### UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE À L'ANCRAGE TERRITORIAL DE LA STRUCTURE

La base de loisirs et le club ont cherché à favoriser une bonne compréhension du projet auprès des acteurs locaux (notamment auprès des collectivités qui avaient des difficultés à identifier le porteur de cette structure et ses missions).



## LES FACTEURS FRAGILISANTS / LES ÉCUEILS À ÉVITER

### LE CARACTÈRE SAISONNIER DE L'ACTIVITÉ ET LA DÉPENDANCE AUX CONDITIONS CLIMATIQUES

Les paramètres météorologiques induisent des incertitudes concernant le volume d'activité et des irrégularités au niveau des ressources générées. Concernant la saisonnalité, la structure essaye de réduire ses impacts en diversifiant ses activités : touristique, récréative, socio-éducative, etc.



## LES FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE

Un dialogue renforcé avec la municipalité a permis l'engagement d'un travail de partenariat solide. Aujourd'hui, un projet de construction de nouveaux locaux est en cours. La municipalité reconnaît pleinement l'utilité sociale de la structure sur le territoire.

## VOS CONTACTS POUR EN SAVOIR PLUS

---



### **Hugues PERRET**

Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak de la Loire

Mail : [hpeyret@free.fr](mailto:hpeyret@free.fr)



### **Yannick TABARD**

Directeur de la base de loisir du Loire Forez

Mail : [b2lf@wanadoo.fr](mailto:b2lf@wanadoo.fr)

AVEC LA PARTICIPATION DE



Maison du sport français  
1, avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris Cedex 13  
Tél. : 01 40 78 28 00 - Fax : 01 40 78 28 72  
[cnar-sport.franceolympique.com](http://cnar-sport.franceolympique.com)

ÉDITION 2012

AVEC LE SOUTIEN DE



Le Cnar est cofinancé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en France avec le Fonds social européen

